





## MÉDIATION EN CAS DE LITIGE

La médiation de la consommation désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Il s'agit donc d'une alternative à l'action judiciaire souvent longue et coûteuse.

Le consommateur garde néanmoins la possibilité de saisir le juge si la médiation n'aboutit pas.

## MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par ECF FAIDHERBE PARIS 12.

Le médiateur « droit à la consommation » ainsi proposé est :

Médiation de la Consommation du Commerce Coopératif et Associé.

Ce dispositif de médiation peut être joint :

Par voie électronique : <a href="https://www.mcca-mediation.fr">https://www.mcca-mediation.fr</a>

Et/Ou

Par voie postale: MCCA 77 Rue de Lourmel 75015 Paris

Signature Organisme de Formation : Signature Stagiaire :

#### **ECF FAIDHERBE**

#### **ECF FAIDHERBE**

# **ECF PARIS 12**

29 Rue Chaligny 75012 PARIS 36 Rue Chaligny 75012 PARIS Agr E.01.075.2865.0- Siret 37990839500013 Agr E.11.075.3296.0- Siret 37990839500021 Agr E.16.075.0011.0- Siret 37990839500039

130 Bis Boulevard Diderot 75012 PARIS